Communiqué de presse **20 février 2017**

Un bonus de 200 € pour les vélos à assistance électrique, un bon début !

Jusqu'ici exclus de tout dispositif national d'aide, les vélos à assistance électrique auront eux aussi leur bonus : 20 % du prix d'achat dans la limite de 200 euros. Sept organisations[1] se réjouissent de l'annonce de la Ministre de l'environnement, Ségolène Royal, concernant la création de ce dispositif. Déjà mise en pratique avec succès dans certaines collectivités, cette mesure était attendue pour le territoire national. Elle marque une étape importante pour la reconnaissance du vélo en tant que mode de déplacement à part entière, et comme solution de mobilité durable.

Le vélo à assistance électrique, une solution pour la pollution, le climat, les déplacements et la santé

Le vélo à assistance électrique (VAE) permet de réduire la pollution de l'air par rapport aux deux-roues motorisés et aux voitures, tout en allégeant les efforts et la sur-ventilation des cyclistes fragiles. C'est aussi une solution pour la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports, en particulier en zone périurbaine ou rurale où les solutions de transports publics sont moins développées. En effet, la moitié des usagers du vélo à assistance électrique qui ont déjà bénéficié d'une aide locale à l'achat d'un VAE ont fait ce choix en remplacement de la voiture, selon l'étude de l'Ademe sur les bénéfices des services vélo[2]. Rappelons qu'environ la moitié des trajets automobiles fait moins de 3 km et pourraient pour la plupart être faits autrement.

Le décret paru au JO le 18 février 2017 marque l'adoption de cette mesure, dans des conditions encourageantes (20% du prix d'achat, plafonné à 200 euros). A noter que cette aide n'est pas cumulable avec les aides éventuellement déjà accordées par certaines collectivités locales.

Nous sommes convaincus que cette mesure permettra à de nombreux Français d'accéder à une mobilité propre, durable, tout en confortant une filière industrielle en plein essor et créatrice d'emplois locaux. Le tout permet également d'agir contre le fléau de la sédentarisation des Français.

Cette mesure doit aussi s'inscrire dans une politique cyclable volontariste, en commençant par le déploiement complet des mesures déjà partiellement mises en place, comme l'indemnité

---

[1] La Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), Réseau Action Climat, France Nature Environnement, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, FNAUT, WWF et l'Association Respire.

[2] Ademe, **Etude d'évaluation sur les services vélos, 2016**
http://www.ademe.fr/etude-devaluation-services-velos

kilométrique vélo. Pour encourager efficacement les déplacements domicile-travail à vélo[3], elle doit être obligatoire dans le secteur public comme le secteur privé, être cumulable avec le remboursement de 50% de l'abonnement transport en commun. Son plafond de défiscalisation, aujourd'hui limité à 200 euros, doit se montrer plus généreux. Espérons aussi que le nouveau bonus soit prochainement élargi à d'autres usages utilitaires tels que les vélos cargo et pliants.

Vers une politique nationale favorable à la marche et au vélo ?

Enfin, nos associations attendent la mise en œuvre d'une véritable stratégie nationale de développement des mobilités actives (marche et vélo).

Pour rendre crédible son engagement, l'État doit donc se doter d'un fonds national dédié, permettant :

- de soutenir les investissements des collectivités territoriales par des appels à projets "villes pilotes" notamment à destination des villes moyennes,
- de permettre de résorber les coupures urbaines et autres ruptures de continuités,
- de financer des campagnes nationales de communication positive en faveur des mobilités actives,
- de généraliser l'apprentissage de la mobilité à vélo, avant la sortie de l'école primaire,
- de finaliser le maillage des véloroutes d'intérêt national d'ici 2030 (et les itinéraires principaux - Eurovélo - d'ici 2022).

Avec la mise en place d'un fonds national vélo, la France serait ainsi le premier pays à répondre à l'appel des Nations Unies qui recommande de consacrer au minimum 20% du budget transports aux mobilités actives (marche et vélo). L'organisation internationale en fait une condition d'atteinte des objectifs climatiques, mais également une exigence de santé publique et d'amélioration de la qualité de l'air[4].

Contacts presse :

Olivier Schneider
Président de la Fédération française des Usagers de la bicyclette (FUB)
06 16 09 12 29 - president@fub.fr

Lorelei Limousin
Responsable transports-climat au Réseau Action Climat France (RAC-F)
07 70 31 09 19 - lorelei@rac-f.org

Bruno Gazeau
Président de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)
06 76 73 31 09 - bruno.gazeau@fnaut.fr

Demba Diedhiou
Coordinateur du réseau Transports et Mobilités Durables à France Nature Environnement (FNE)
01 44 08 77 81 - demba.diedhiou@fne.asso.fr

Denis Voisin
Porte-parole Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH)
01 41 22 10 70 - d.voisin@fnh.org

Olivier Blond
Président de Respire
olivier@respire-asso.org

Marielle Chaumien
Attachée de presse à WWF France
06 15 39 24 95 - mchaumien@wwf.fr

---

[3] Selon l'enquête de l'Insee, seuls 2% des déplacements domicile-travail étaient effectués à vélo en France en 2015. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2555446

[4] Rapport du PNUE intitulé "Perspectives mondiales sur la marche et le cyclisme » et publié en octobre 2016.